

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Le dix-septième jour du mois de décembre deux mille-vingt-cinq tenait, à 19 H 00, à l'Hôtel de ville de Normandin, une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

SONT PRÉSENTS :

M. Dave Plourde, président et représentante d'Albanel
Mme Jacynthe Doucet, représentante de Normandin
M. Martial Gauthier, représentant de Saint-Edmond-les-Plaines

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M. Jerry Piquette, directeur général p.i.
Mme Nadia Genest, greffière-trésorière

SONT ABSENTS :

Mme Sylvie Coulombe, représentante de Saint-Thomas-Didyme
M. Vincent Beckert, représentant de Girardville

1.- Ouverture de la séance

M. Dave Plourde souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes ressources.

2.- Administration

2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles

127-12-2025 Il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

128-12-2025 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacynthe Doucet résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2025.

2.3) Suivi au procès-verbal

2.4) Déclaration des conflits d'intérêts

2.5) Liste des comptes de novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes de novembre 2025 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de novembre 2025, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

129-12-2025 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de novembre 2025 pour un montant 217 308.76 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.

2.6) États financiers au 30 novembre 2025

La greffière-trésorière dépose les états financiers au 30 novembre 2025.

2.9) Paiement FQM – Assurances 2026

CONSIDÉRANT QUE la Régie a reçu le renouvellement des assurances pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;

130-12-2025 **PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Martial Gauthier et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des assurances pour l'année 2026 au montant de 33 308.22 \$ taxes incluses à la FQM Assurances au 5 janvier 2026.

3.- Sécurité Incendie

3.1) Statistiques du service incendie

Monsieur Piquette dépose les statistiques du service incendie au 30 novembre 2025. Il y a 83 interventions de janvier à novembre 2025 comparativement à 102 interventions à la même période en 2024.

3.2) Paiement FQM assurances – Assurance-accident pompier 2026

ATTENDU QUE la Régie a reçu le renouvellement des assurances accident pompiers pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;

131-12-2025 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement des assurances pour l'année 2026 au montant de 1 395.20\$ taxes incluses à la FQM Assurances.

4.- Sécurité civile

4.1)

5.- Administration

5.1)

6.- Urbanisme et environnement

6.1) Paiement PG Solutions – Accès territoire 2026

132-12-2025 Il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement de PG Solutions pour le renouvellement annuel du logiciel Accès territoire pour un montant de 2 146.58 \$ taxes non-incluses pour l'année financière 2026.

7.- Assainissement des eaux usées et Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable

7.1) Autorisation de signature – Entente avec la municipalité de St-Thomas-Didyme

ATTENDU l'Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets (ci-après : « Entente ») à laquelle fait partie la MUNICIPALITÉ et laquelle Entente attribue à la Régie des objets en matière de services en Assainissement des eaux usées et en Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable ;

ATTENDU que la Régie et la Municipalité souhaitent préciser, par le présent protocole, les modalités de l'exécution par la Régie de l'objet lié à la fourniture des services en Assainissement des eaux usées et en Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable ;

133-12-2025 **PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Mme Jacynthe Doucet et résolu unanimement

QUE la régie autorise la signature de l'entente pour une période de 5 ans;

D'autoriser le président et le directeur général à signer l'entente avec la municipalité de St-Thomas-Didyme.

7.2) Paiement AZIMUT 2026

134-12-2025 Il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement d'AZIMUT pour le renouvellement annuel du logiciel pour un montant de 11 162.00 \$ taxes non-incluses pour l'année financière 2026.

8.- Contrôle animalier

8.1) Paiement – PG Solutions – Gestipattes 2026

135-12-2025 Il est proposé par Mme Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement à PG Solutions pour le renouvellement annuel du logiciel Gestipattes pour un montant de 2 088.00 \$ taxes non-incluses pour l'année financière 2026.

9.- Services techniques – Travaux publics

10.- Affaires nouvelles

10.1) Nomination représentant en Santé et Sécurité au travail

CONSIDÉRANT QUE la régie a l'obligation de se conformer aux exigences prévues par la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) et aux règlements applicables;

CONSIDÉRANT QU'on doit assurer un milieu de travail sécuritaire et veiller à la prévention des accidents et des maladies professionnelles pour l'ensemble des activités de la Régie;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de désigner un représentant en santé et sécurité au travail afin d'assurer le suivi, la coordination et l'application des mesures prévues en matière de SST;

136-12-2025 Il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE M. Jean-Luc Hudon est nommé représentant en santé et sécurité au travail à la Régie;

QUE le responsable est mandaté pour :

- Agir comme personne-ressource auprès des travailleurs et la direction;
- Planifier les rencontres en santé et sécurité au travail, tel que le recommande la CNESST;
- Recommander des mesures au Comité de Santé et Sécurité au travail;
- Collaborer au programme de prévention et identifier les risques.

10.2) Services EXP – Mandat

137-12-2025 Il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration autorise le directeur général p.i. a négocié avec Services EXP inc. pour les demandes d'honoraires supplémentaires.

11.- Correspondance

11.1) CNESST – Obligations et classement

La correspondance est déposée aux archives.

12.- Période de questions

Aucune

13.- Prochaine séance

La prochaine assemblée est le 29 janvier 2026 à 19h00 à l'Hôtel de ville de Normandin.

14.- Levée de l'assemblée régulière

138-12-2025 Il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 19 h 50.

Nadia Genest
Greffière-trésorière

Dave Plourde
Président

Je, Dave Plourde, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dave Plourde
Président